



**CHEVALIERS DE COLOMB**  
BUREAU DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

## GUIDE DE REFERENCE RAPIDE – REGLES RELATIVES A UN ENVIRONNEMENT SECURISE

(EXTRAIT DU GUIDE SUR L'ENVIRONNEMENT SECURISE POUR LES GRANDS CHEVALIERS ET LES FIDELES NAVIGATEURS A L'ADRESSE [WWW.KOFC.ORG/SAFE](http://WWW.KOFC.ORG/SAFE))

### SIGNALER UN CAS PRESUME DE MALTRAITANCE DANS LES PROGRAMMES DES CHEVALIERS DE COLOMB

1. SIGNALER UN CAS PRÉSUMÉ DE MALTRAITANCE À LA POLICE
2. AVISER LE DIOCÈSE LOCAL D'UN CAS PRÉSUMÉ DE MALTRAITANCE
3. INFORMER LES CHEVALIERS DE COLOMB D'UN CAS PRÉSUMÉ DE MALTRAITANCE AU 1-844-KOFC-SAFE (1-844-563-2723)

### REGLES GENERALES

- Une « activité jeunesse » des Chevaliers de Colomb est une activité dont les sujets principaux sont des enfants mineurs, par ex. écuyers colombiens, « Championnat de Lancer Libre », etc.
- Pour toutes les activités jeunesse parrainées par les Chevaliers de Colomb, la présence d'au moins un membre sera requise, généralement le directeur de la jeunesse du conseil, dont les antécédents ont été vérifiés et qui a été formé dans le cadre du « Programme de formation pour un environnement sécurisé des Chevaliers de Colomb ».
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent jamais superviser seuls les jeunes participants. Au moins deux responsables jeunesse/membres doivent être présents à chaque programme et/ou activité jeunesse du conseil.
- Les responsables jeunesse/membres, lorsqu'ils conseillent un jeune participant, doivent toujours être dans la même salle que les autres ou être à la vue de tout le monde.
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent pas faire de cadeaux aux jeunes participants sans l'approbation de leur grand Chevalier ou fidèle navigateur, ni sans en avoir notifié le(s) parent(s).
- Les responsables jeunesse/membres doivent toujours avoir connaissance des autres adultes présents dans les programmes jeunesse des Chevaliers de Colomb et ils doivent être vigilants concernant tout signe d'inconduite potentielle.
- Les responsables jeunesse/membres doivent informer leur grand Chevalier ou fidèle navigateur et/ou appeler les Chevaliers de Colomb au 1-844-KOFC-SAFE dès qu'ils ont connaissance d'une violation des règles ou de toute autre inconduite potentielle susceptible d'affecter la sécurité des enfants.
- Les responsables jeunesse/membres doivent faire en sorte que tous les programmes et activités jeunesse soient ouverts aux parents et tuteurs.
- **Les responsables jeunesse ne doivent PAS initier, encourager, ni s'engager dans un contact en tête à tête avec de jeunes participants en dehors des programmes et activités jeunesse autorisés des Chevaliers de Colomb.**

### REGLES RELATIVES AUX INTERACTIONS ENTRE LES RESPONSABLES JEUNESSE/MEMBRES ET LES PARTICIPANTS

Interactions physiques appropriées	Interactions physiques inappropriées	Interactions verbales appropriées	Interactions verbales inappropriées
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accolades de côté</li> <li>- Épaule contre épaule ou accolades du « temple »</li> <li>- Tapes sur l'épaule ou dans le dos</li> <li>- Poignées de main</li> <li>- Les « tape m'en cinq » et se taper dans la main</li> <li>- Éloges verbaux</li> <li>- Petites tapes sur la tête lorsque cela est culturellement approprié</li> <li>- Toucher les mains, les épaules et les bras</li> <li>- Bras autour des épaules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accolades frontales</li> <li>- Faire une bise</li> <li>- Montrer son affection dans une zone isolée</li> <li>- S'asseoir sur les genoux d'une autre personne</li> <li>- Faire de la lutte</li> <li>- Se faire porter sur le dos</li> <li>- Faire des chatouilles</li> <li>- Tout type de massage donné par ou à un jeune</li> <li>- Toute forme d'affection non souhaitée par le jeune, le membre ou le bénévole</li> <li>- Compliments concernant le physique ou le développement corporel</li> <li>- Toucher les fesses, la poitrine ou les parties génitales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement positif</li> <li>- Blagues appropriées</li> <li>- Encouragements</li> <li>- Éloges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insultes</li> <li>- Discuter de rencontres sexuelles ou impliquer d'une quelconque manière des jeunes dans les problèmes ou questions personnelles des membres du personnel et des bénévoles</li> <li>- Secrets</li> <li>- Jurer</li> <li>- Blagues racistes ou sexuelles</li> <li>- Humilier</li> <li>- Rabaisser</li> <li>- Remarques méprisantes</li> <li>- Langage dur ou agressif pouvant effrayer, menacer ou humilier les jeunes</li> <li>- Remarque méprisante sur le jeune et/ou sa famille</li> </ul>

### REGLES POUR LES PROGRAMMES DE VOYAGE ET D'HEBERGEMENT D'UNE NUIT

- Les responsables jeunesse/membres doivent faire en sorte que tous les programmes et activités avec une nuit sur place soient ouverts aux parents et tuteurs.
- Les responsables jeunesse/membres, en dehors du parent ou tuteur du jeune participant, ne doivent pas partager une chambre/un dortoir avec un jeune participant.
- Toutes les activités hors site avec hébergement d'une nuit sur place doivent être préalablement approuvées par un grand Chevalier ou un fidèle navigateur, et les parents.

Bureau de la protection de la jeunesse : [oyp@kofc.org](mailto:oyp@kofc.org) +1 203-752-4558 • Service d'assistance téléphonique : +1 203-800-4940 Adresse électronique [youthleader@kofc.org](mailto:youthleader@kofc.org) Fax : +1 855-845-3502

**1-844-KOFC-SAFE (1-844-563-2723)**



- Les responsables jeunesse/membres doivent toujours protéger leur propre intimité quand ils se douchent, s'habillent, dorment et font leur toilette.
- Les responsables jeunesse/membres doivent toujours respecter l'intimité des jeunes participants quand ils se douchent, s'habillent, dorment et font leur toilette.
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent pas entrer dans les toilettes, vestiaires ou chambres/dortoirs lorsqu'ils sont utilisés par les jeunes participants, excepté dans les cas d'extrême sécurité ou de problème de santé.
- Les responsables jeunesse/membres doivent appliquer des couvre-feux avec un contrôle des chambres réalisé par deux responsables jeunesse/membres /parents, homme et femme, selon le cas.
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent pas autoriser les jeunes participants à avoir des membres du sexe opposé, excepté un parent, dans leur chambre à aucun moment.

#### **REGLES RELATIVES A LA SURVEILLANCE DES TOILETTES**

- Les responsables jeunesse/membres doivent savoir que la majeure partie des incidents d'agression de jeune sur un jeune a lieu dans les toilettes et doivent effectuer des contrôles fréquents des toilettes.
- Les responsables jeunesse/membres doivent contrôler les toilettes avant d'autoriser un jeune à y entrer.
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent jamais autoriser moins de trois jeunes participants à se déplacer ensemble aux toilettes.
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent autoriser que le nombre de jeunes correspondant au nombre de cabines de WC à utiliser les toilettes en même temps.
- Les responsables jeunesse/membres doivent éviter d'envoyer des jeunes d'âges différents aux toilettes en même temps.
- Les responsables jeunesse/membres doivent rester à portée de voix des toilettes pendant qu'elles sont utilisées par les jeunes.
- Les responsables jeunesse/membres doivent exiger des jeunes qu'ils demandent l'autorisation avant d'utiliser une cabine de toilette isolée ou des toilettes hors de portée de voix du groupe.
- **Les responsables jeunesse/membres ne doivent pas utiliser les toilettes en même temps que les jeunes.**

#### **REGLES RELATIVES A LA SURVEILLANCE DU TEMPS LIBRE**

- Les responsables jeunesse/membres doivent exiger des jeunes qu'ils restent dans leur ligne de mire.
- Au moins deux responsables jeunesse/membres doivent superviser les jeunes à tout moment.
- Les responsables jeunesse/membres doivent mener des contrôles et balayages périodiques de toute la zone d'activité.

#### **REGLES RELATIVES AUX RESEAUX SOCIAUX ET A INTERNET**

- Les responsables jeunesse/membres ne doivent communiquer que par courrier électronique ou téléphone fixe (pas portable) avec les jeunes participants.
- Les responsables jeunesse/membres doivent limiter toutes les communications avec les jeunes participants aux sujets concernant les programmes jeunesse des Chevaliers de Colomb.
- Les responsables jeunesse/membres doivent mettre en copie les parents ou tuteurs sur toutes les communications par courrier électronique et téléphone avec les jeunes participants.
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent jamais encourager les jeunes participants à les contacter par message texte ou sur toute autre plate-forme de réseau social.
- **Les responsables jeunesse/membres ne doivent jamais envoyer de textes ou matériel inapproprié, vulgaire ou pornographique à un jeune.**

#### **REGLES RELATIVES A LA PREVENTION DES AGRESSIONS ENTRE JEUNES**

- Les responsables jeunesse/membres doivent toujours superviser les jeunes afin d'atténuer le risque d'agression entre jeunes.
- Les responsables jeunesse/membres ne doivent pas mettre un jeune plus âgé seul responsable d'un jeune plus jeune.
- Les responsables jeunesse/membres doivent strictement interdire le bizutage dans ou hors du cadre des programmes et activités jeunesse.
- Les responsables jeunesse/membres doivent strictement interdire la brutalité, comprenant, sans s'y limiter, les insultes méprisantes, la distinction d'un jeune pour subir un traitement différent, être ridiculisé ou humilié.

Bureau de la protection de la jeunesse : [oyp@kofc.org](mailto:oyp@kofc.org) +1 203-752-4558 • Service d'assistance téléphonique :  
+1 203-800-4940 Adresse électronique [youthleader@kofc.org](mailto:youthleader@kofc.org) Fax : +1 855-845-3502

**1-844-KOFC-SAFE (1-844-563-2723)**



- Les responsables jeunesse/membres doivent strictement interdire les jeux tels que « Action ou vérité ».
- Les responsables jeunesse/membres doivent de manière constante documenter et signaler tous les cas de brutalité, bizutage, comportement sexualisé inapproprié ou agression présumée entre jeunes.

#### **REGLES RELATIVES AU CONTACT A L'EXTERIEUR AVEC LES JEUNES PARTICIPANTS**

- De nombreux cas d'agression organisationnelle ont lieu hors site et en dehors des activités régulièrement programmées.
  - Ce contact en dehors des activités régulièrement programmées peut faire courir un risque accru à chacun.
  - **L'Ordre des Chevaliers de Colomb recommande fortement que les responsables jeunesse n'aient pas de contact extérieur avec les jeunes participants.**
- Cependant, si les contacts hors site ne peuvent être évités, l'Ordre des Chevaliers de Colomb a déterminé que les formes de contact suivantes sont **appropriées et inappropriées** :

Contact extérieur approprié	Contact extérieur inapproprié
<ul style="list-style-type: none"><li>- Emmener des groupes de jeunes à une sortie</li><li>- Assister à des activités sportives avec des groupes de jeunes</li><li>- Assumer des fonctions dans un foyer pour jeunes avec la présence des parents</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Emmener un jeune à une sortie sans l'autorisation écrite des parents</li><li>- Rendre visite à un jeune, à son domicile, sans la présence d'un parent</li><li>- Emmener un jeune au foyer des membres du personnel ou des bénévoles</li><li>- Un jeune seul passant la nuit avec des membres du personnel ou des bénévoles</li></ul>

Bureau de la protection de la jeunesse : [oyp@kofc.org](mailto:oyp@kofc.org) +1 203-752-4558 • Service d'assistance téléphonique : +1 203-800-4940 Adresse électronique [youthleader@kofc.org](mailto:youthleader@kofc.org) Fax : +1 855-845-3502

**1-844-KOFC-SAFE (1-844-563-2723)**